

Réponse du Transporteur à l'engagement 1

(Demandé par la Régie de l'énergie)

Engagement 1

(Demandé par la Formation, 2020-12-01, A-0071, notes sténo de l'audience du 1^{er} décembre 2020, volume 10, page 129)

Référence : C-RNCREQ-0053, *Rapport d'expert de Philip Raphals pour le RNCREQ*, version ré-révisée du 30 novembre 2020, page 40, tableau 8

Demande : Fournir les calculs qui supportent les propos de Mme Paquette.

Réponse :

Le calcul réalisé par le Transporteur, pour corriger le tableau 8 du document en référence, montre que le coût net annuel pour le client du service de transport s'établit à 27,17 \$, et non à 237 827 \$ tel que calculé par M. Raphals.

Le résultat différent s'explique par le fait qu'un écart de 1,5 MW sur un programme de 100 MW doit être comptabilisé dans la tranche 1, et non dans la tranche 2. La borne supérieure de la tranche 1 est égale à 1,5 % du programme, ou 2 MW selon la valeur la plus élevée. Dans le cas d'un programme de 100 MW, la valeur la plus élevée est 2 MW. Tout écart plus petit ou égal à 2 MW sera ainsi comptabilisé dans la tranche 1.

Dans le cas fictif présenté par M. Raphals, les écarts de réception alternent d'heure en heure entre +1,5 MW et -1,5 MW, ce qui à première vue devrait se solder par un écart net nul à la fin de chaque mois, puisque le nombre d'heures dans chaque mois est pair.

Or, le coût net annuel pour le client de 27,17 \$ à la fin de l'année est essentiellement dû aux changements d'heure des mois de mars et de novembre, pour lesquels le nombre total d'heures est impair : 743 heures pour le mois de mars (plutôt que 744) et 721 heures en novembre (plutôt que 720). Ceci crée un écart net positif de 1,5 MW pour une heure en mars et un écart net négatif de 1,5 MW pour une heure en novembre. Ces écarts sont calculés en utilisant les prix moyens de ces mois, comme décrit dans la proposition conjointe¹.

Selon les calculs du Transporteur, les valeurs concernant le tableau 8 (cas fictif pour 2019) du rapport de M. Raphals devraient être les suivantes :

Tableau 8
Coût net, écarts horaires de +/-1,5 MW (2019)

	HQP	HQT	Net
Montant payé	67,24 \$	0,00 \$	67,24 \$
Montant reçu	(40,07 \$)	0,00 \$	(40,07 \$)
Coût net	27,17 \$	0,00 \$	27,17 \$

¹ C-BRTM-036, *Mémoire conjoint de BRTM et du Producteur*, [section 3.1.1, p. 4](#).